



Procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le 12 avril à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSSES, maire.

Présents : Mesdames Evelyne CESSSES, Sandrine DURAND, Marie-Josée METCHE, Laurence HÖLDERLE, Marie-Solange DE PERTHUIS, Lucie GALLOIS.

Messieurs Jean-Paul RIBAUT, Jean-Marc ALLIOUX, Éric LAUTH, Jean-Pierre LOUP, David PARKER,

Excusés :

Madame Chantal JALABERT a donné procuration à Madame Evelyne CESSSES pour prendre part aux votes et aux délibérations.

Madame Corinne LAFFON a donné procuration à Monsieur Jean Marc ALLIOUX pour prendre part aux votes et aux délibérations.

Monsieur Rémy BOYER a donné procuration à Madame Lucie GALLOIS pour prendre part aux votes et aux délibérations.

Abs excusés : Monsieur Benoit GIRAUDY

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du conseil du 22 mars
- Désignation du secrétaire de séance

Délibérations.

1. Délibération pour approuver le pacte de gouvernance de la communauté de commune
2. Délibération pour l'opposition au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité
3. Délibération pour approuver la modification du règlement intérieur.

Vie de la commune.

1. Organisation de la circulation au centre du village complément d'informations (Travail de Rémy)
2. Suivi des dossiers Arbres
3. Répartition des frais au niveau des communes du RPI
4. Pool Routier : Compte rendu de l'entretien avec M Souyri
5. Devenir du logement de la poste : compte rendu de visite
6. Compte rendu des actions menées

Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 22 mars 2021

Madame le Maire met à la disposition des conseillers le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 février 2021 pour signature. Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

2. Désignation des secrétaires de séance

Mme Marie-Solange DE PERTUIS et Mme Marie-Josée METCHE.

DELIBERATIONS

1. Délibération pour approuver le pacte de gouvernance de la communauté de commune TERRES DU LAURAGAIS

Madame le Maire donne lecture au conseil municipale de la délibération du 9 février 2021 par laquelle l'organe délibérant de la communauté de communes des Terres du Lauragais a présenté le projet de pacte de gouvernance 2020-2026.

Madame le Maire donne lecture du projet de pacte de gouvernance 2020-2026.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet pacte de gouvernance 2020-2026 de la Communauté de Communes des TERRES DU LAURAGAIS.

Le Conseil Municipal fait part des observations et interrogations suivantes :

Nous souhaiterions que :

- *Les modalités et le planning du projet de Territoire soient précisés et notamment que les conseillers de toutes les communes soient impliqués dans la construction de ce projet.*
- *Les propositions, lors de la conférence des maires, soient bien entendue et ne se bornent pas un avis consultatif seulement.*

Madame le Maire demande aux personnes présentes à Vallesvilles le 30 mars lors de la visite de Messieurs Hébrard et Portet, ce qu'ils ont pensé de cette intervention et une discussion s'engage.

Concernant le doute sur le nombre de délégués auquel nous aurions droit, nous avons reçu de la part de Terres du Lauragais, la copie de l'arrêté préfectoral fixant ce nombre. La population municipale à prendre en compte est celle arrêtée au 1^{er} janvier 2019 soit 1014 habitants pour notre commune. Il y a une erreur sur le pacte de gouvernance qui prévoit 2 délégués à partir de 1000 habitants, alors qu'il s'agit de 2 délégués à partir de 1200 habitants. Nous sommes donc représentés correctement par 1 délégué.

Madame le Maire, nous informe qu'il va y avoir une étude financière effectuée par Terre du Lauragais, pour déterminer combien coûte ou rapporte chaque compétence, commune par commune afin de définir quelles compétences nous seront rendues, car garder les compétences en régie, cela coûte cher parce que cela implique beaucoup de personnel pour l'intercommunalité. Elle nous donne un exemple sur les frais de voiries concernant la réfection de la route qui mène à l'AVAT. Ce devis manque de transparence, et une demande de rendez-vous a été demandé auprès du vice-président de la voirie et le responsable de la voirie à la communauté de communes pour plus d'explications.

Madame Gallois a trouvé que Terre du Lauragais affiche une volonté de faire mieux pour les communes, puis à la fin de la réunion ils annoncent qu'ils envisagent de lâcher les compétences qui coûtent cher, ce qui risque de gêner les petites communes.

Monsieur Lauth a trouvé la réunion intéressante. Le pacte de gouvernance est équivalent à notre règlement intérieur, mais cela ne répond pas à ce que sera la politique de la Communauté de Communes. Il est fait référence dans ce pacte d'un projet de territoire et il demande à Madame le Maire si elle a pu se procurer ce document. Elle répond qu'elle l'a demandé mais que pour le moment ce document n'existe pas. Il y a des idées qui ont été émises par plusieurs Maires, mais rien n'a été écrit.

Monsieur Lauth nous rappelle qu'à la fin de la réunion, Messieurs Portet et Herbrard, nous demande de délibérer sur ce pacte de gouvernance mais pas uniquement en disant « oui » ou « non » mais également de dire ce que l'on pourrait apporter comme améliorations.

Monsieur Parker n'a pas tout à fait la même interprétation sur la réponse de la DGS, bien que Messieurs Portet et Hébrard et dit que l'on pouvait apporter des modifications et que cela allait bien dans le sens du pacte, mais la DGS dit que l'on ne peut pas. Nous pouvons juste donner des raisons pour dire que nous ne sommes pas d'accord.

Madame Durand fait remarque qu'il y a une différence entre les affirmations de Messieurs Portet et Hébrard qui se disent très ouverts aux modifications et du côté administratif on constate que cela n'est pas possible. On peut dire « oui » ou « non » et mettre des amendements, mais ils ne seront pas pris en compte, car ils doivent être approuvés par les autres communes à la majorité.

Monsieur Parker dit qu'il s'agit d'un pacte en contradiction avec la réglementation.

Madame Durand dit que comme l'a fait remarquer Monsieur Lauth, cela reste un règlement intérieur qui nous dit comment l'on va communiquer et pas pour nous donner des directives, mais la question est aussi de savoir si avec le contentieux que nous avons, est-ce que nous voulons continuer avec eux ou pas.

Madame le Maire, dit qu'avant de quitter Terre du Lauraguais, il faut voir avec les autres communautés de communes comment elles fonctionnent et si cela nous convient.

Monsieur Lauth pense que le document en lui-même n'est pas contestable, mais que cela ne le rassure pas.

Madame Durand, émet un doute sur la démocratie participative et que les petites communes soient écoutées alors qu'il n'y a que 2 lignes sur la place de l'élu dans le pacte de gouvernance.

Madame Gallois, ne voit pas comment ce pacte va se mettre en place et si cela va servir concrètement les petites communes.

Madame le Maire fait remarquer que les petites communes sont plus représentatives que les grandes communes en pourcentage. Mais le problème majeur de cette communauté de communes c'est le nombre trop important de communes.

Monsieur Allieux fait également remarquer que le territoire est très étendu et du coup on se retrouve avec des communes qui n'ont pas les mêmes intérêts.

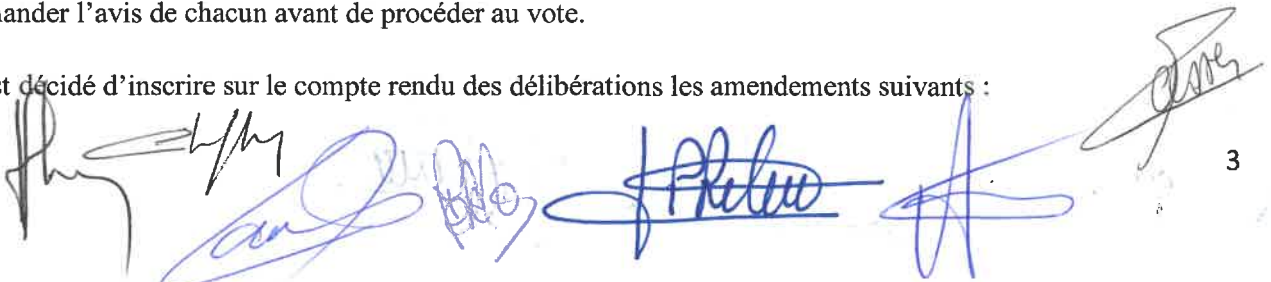
Madame le Maire propose de voter et d'écrire les amendements.

Monsieur Parker demande à Madame le Maire si elle pense que ce pacte peut nous apporter quelque chose, et elle lui répond que la mise en place de la conférence des Maires à 58 personnes permet de mieux s'exprimer et surtout d'être mieux écouté, et c'est à partir de cette réunion que le pacte de gouvernance a été écrit.

Monsieur Lauth, pense que la conférence des Maires peut changer les choses car elle peut permettre aux Maires de créer des liens et donner plus de pouvoir aux petites communes. Ce qu'il a retenu également de cette réunion à Vallesvilles, c'est que cette communauté de communes est très jeune, et si l'on se met à la place des personnes qui ont dû gérer cette fusion, le challenge était énorme avec 3 communautés de communes qui avaient des compétences différentes, et aucune commune qui ne voulait venir, les 3 premières années n'ont servi qu'à gérer les problèmes techniques, ce qui explique peut-être qu'aucun projet ne soit encore écrit.

Monsieur Ribault donne son avis sur ce pacte de gouvernance et propose de faire un tour de table et de demander l'avis de chacun avant de procéder au vote.

Il est décidé d'inscrire sur le compte rendu des délibérations les amendements suivants :



- Les modalités et le planning du projet de Territoire soient précisés et notamment que les conseillers de toutes les communes soient impliqués dans la construction de ce projet.
- Les propositions, lors de la conférence des maires, soient bien entendues et ne se bornent pas un avis consultatif seulement

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 2
- Nombre de suffrages « non » : 2
- Nombre de suffrages « oui » : 10

2. Délibération pour l'opposition au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014 et notamment les articles 136 et suivants ;
 Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5216-5 ;
 Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-1 et suivants ;
 Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, en son article 7,
 Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, en son article 5.

Considérant que la loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) du 24 mars 2014 a prévu le transfert automatique de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme, des documents d'urbanisme en tenant lieu et des cartes communales, aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes ;

Madame le Maire informe le conseil, que, s'il n'a pas été effectué précédemment, le transfert de la compétence à l'EPCI se réalisera automatiquement « *le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires* ».

En conséquence, le transfert de cette compétence deviendra effectif au 1^{er} janvier 2021.

Toutefois, le même mécanisme d'opposition au transfert de la compétence est également rendu possible à cette occasion. Pour ce faire, au moins **25 % des communes**, représentant au moins **20 % de la population** doivent délibérer dans les **trois mois** précédents, soit du **1^{er} octobre au 31 décembre 2020**, afin de s'y opposer.

Cependant au regard de la situation sanitaire, ce mécanisme d'opposition a été prorogé d'un délai de six mois supplémentaires pour que les élus des communes et communautés concernées puissent utilement débattre de l'opportunité de ce transfert. La minorité de blocage peut donc maintenant être activée dans les trois mois précédant l'échéance **du 1er juillet 2021**.

De la même façon, les communes ayant matérialisé une minorité de blocage en 2017 et qui désireraient conserver leur compétence « PLU » peuvent matérialiser une minorité de blocage au transfert de cette compétence entre le 1er octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Il en résulte donc que les communes matérialisant leur opposition au transfert de la compétence PLU avant le 1er avril 2021 (donc y compris si elles l'ont fait entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020) n'ont plus à réitérer leur délibération.

Il convient de préciser que les délibérations des communes s'opposant au transfert devront être exécutoires avant le 30 juin 2021, c'est-à-dire publiée et transmise aux services de l'Etat (contrôle de légalité) avant cette date.

A défaut, leur communauté de communes ou d'agglomération disposera de plein droit d'une telle compétence au 1er juillet 2021.

Considérant qu'en application de la loi ALUR, la communauté des communes Terres du Lauragais n'étant pas compétente en matière d'élaboration et de gestion de plans locaux d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le transfert du PLU au profit de l'EPCI et que la commune de BOURG-SAINT-BERNARD dispose de la faculté de s'opposer au transfert de plein droit de la compétence PLU,

Madame le maire indique qu'il apparaît prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme. Qu'un travail préparatoire au transfert du PLU devrait être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Dans ce contexte, Madame le maire propose au conseil municipal de se prononcer **contre** le transfert automatique de la compétence PLU à la communauté de communes dont dépend la commune de BOURG-SAINT-BERNARD.

Madame Hölderle, demande pourquoi nous devons nous prononcer sur cette question, puisqu'en 2026, nous n'aurons pas d'autre choix que de transférer cette compétence.

Madame le Maire, lui répond qu'il y a aujourd'hui des communes qui souhaitent transférer cette compétence sans attendre 2026.

Monsieur Allioux demande si le PLUI existe dans notre communauté de communes et la réponse est non.

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 2
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 12

3. Délibération pour approuver la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un règlement intérieur du Conseil municipal a été approuvé par délibération n°20200049D en date du 19 octobre 2020.

Afin de se mettre en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur, le conseil municipal décide de modifier les articles 11 et 19 de son règlement intérieur.

Dès lors, les articles 11 et 19 seront modifiés comme suit :

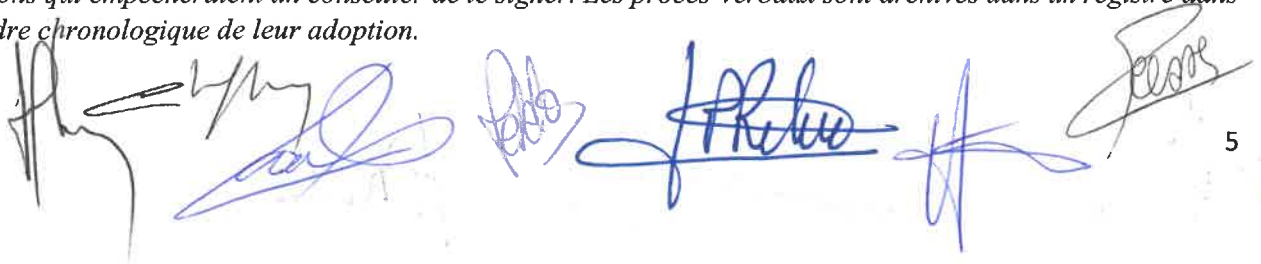
Article 11 : Secrétariat de séance

Le conseil nomme un ou plusieurs secrétaires qui seront en charge d'établir le procès-verbal de chaque séance.

Article 19 : Compte rendu et procès-verbal

Le compte rendu, dans lequel figure les délibérations et les points inscrits à l'ordre du jour, est publié sous huit jours sur le site internet de la mairie et affiché sur le panneau d'informations municipales. Les comptes rendus sont archivés dans un registre dans l'ordre chronologique de leur adoption.

Un procès-verbal est établi après chaque conseil dans lequel on écrit in extenso l'ensemble des discussions et délibérations. Il est signé par tous les membres présents lors du conseil suivant. Il est fait mention des raisons qui empêcheraient un conseiller de le signer. Les procès-verbaux sont archivés dans un registre dans l'ordre chronologique de leur adoption.



Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver la modification des articles 11 et 19 du règlement intérieur du conseil municipal.

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 1
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

Vie de la commune

1. Organisation de la circulation au centre du village complément d'informations.

Présentation du travail effectué par Messieurs Boyer, Parker et Ribault
En l'absence de Monsieur Boyer, Monsieur Ribault nous présente le projet.

- Instauration d'un sens unique de circulation dans le village
- Obtenir une meilleure cohérence des flux de circulation, fluidifier le trafic de la « grand rue » et apporter un gain en sécurité routière
- Augmenter la capacité de stationnement
- Période d'essai de 6 mois pour évaluation et adaptation idéalement du 1^{er} juin au 30 novembre 2021 de manière à pouvoir présenter ce document sur le bulletin municipal du mois de mai.
- Être attentif à l'éventuelle hausse de la vitesse et des reports de circulation

À la vue du plan de circulation qui est le même que celui qui nous a été présenté lors du précédent conseil municipal, une discussion s'engage.

Monsieur Allioux demande si nous n'avons pas changé le sens de circulation autour de la place d'Auta. Nous en avons discuté mais nous n'avons rien changé.

Monsieur Lauth demande ce qu'il a été décidé concernant le sujet des places de parking en épis, qui avait été abordé lors du précédent conseil. Monsieur Ribault répond que cela ne change pas le nombre de places, car si l'on met les places en épis devant le café, nous perdons le stationnement le long du trottoir d'en face, car nous devons laisser un passage suffisant pour les bus et camions.

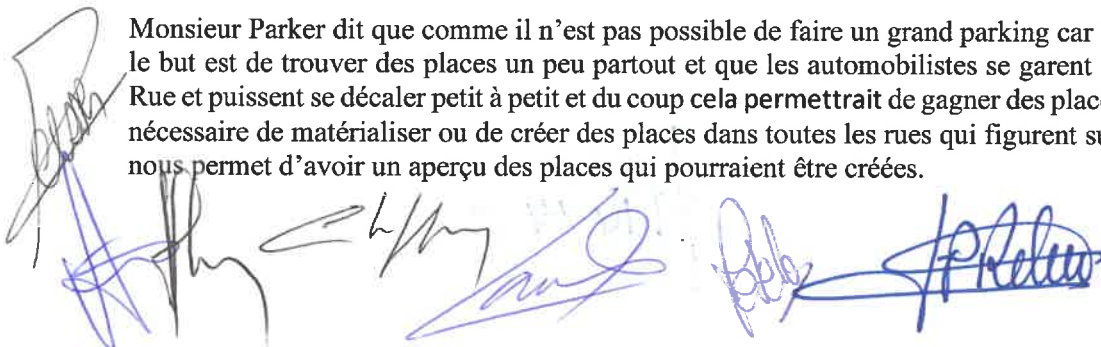
Monsieur Allioux, Mesdames Metche et Gallois pensent que les places en épis autour de ce lieu où les enfants s'amusent souvent peuvent représenter un danger, car il faudra reculer pour sortir de ces places.

Madame Gallois pense que si l'on maintient ce sens de circulation autour de la place d'Auta, cela risque d'engendrer des stationnements sauvages sur la Grand Rue devant le Papagaio ou sur le chemin du Clos devant l'armurier et cela risque d'être très dangereux.

Madame le Maire suggère de marquer au sol les places de parking en décalage sur la Grand Rue de sorte à créer des chicanes pour faire ralentir les automobilistes.

Madame Metche suggère de prévoir des places « Zone bleue » ou « Arrêt minute », sur le chemin du Clos. Monsieur Ribault nous présente ensuite plusieurs zones où l'on pourrait matérialiser par des peintures au sol des places, ou aménager des places en effectuant des travaux sur des zones actuellement enherbées.

Monsieur Parker dit que comme il n'est pas possible de faire un grand parking car il n'y a pas assez de place, le but est de trouver des places un peu partout et que les automobilistes se garent ailleurs que dans la Grand Rue et puissent se décaler petit à petit et du coup cela permettrait de gagner des places. Il ne sera pas forcément nécessaire de matérialiser ou de créer des places dans toutes les rues qui figurent sur ce diaporama, mais cela nous permet d'avoir un aperçu des places qui pourraient être créées.



Un tableau récapitulatif sera transmis lors d'une prochaine réunion avec toutes les places de parking qui pourraient être matérialisées ou créées.

Monsieur Ribault nous présente ensuite avec des photos les différents matériaux qui pourraient être utilisés pour créer des places de parking : Dalles engazonnées, Béton désactivé, Enrobé.

Monsieur Allieux demande si nous avons les coûts des différents matériaux, et Monsieur Ribault répond qu'il est encore trop tôt pour demander des devis.

Monsieur Ribault nous présente ensuite une réflexion sur la mobilité douce :

- La mobilité douce englobe les modes de déplacements non motorisés comme le vélo, la marche, le roller, non émetteurs de CO2

- Les bénéfices sont outre la réduction de la pollution, l'augmentation de l'activité physique, la meilleure santé physique et l'amélioration de la qualité de vie

Comment encourager, faciliter et sécuriser ces modes de déplacements, voici quelques idées en vrac :

- Création de chemin piétonnier

- Création de piste cyclable (le sens unique peut libérer la largeur nécessaire à la création de pistes cyclables)

- Ces voies sécurisées pourraient relier les points-clés du village comme l'église, la zone de l'école/mairie/place du Pradal, la zone du stade Alain BOYER et du petit lac, etc...

- Éventuel aménagement de l'allée du stade qui comporte une largeur très importante.

Pour cette année, la réflexion doit porter sur le sens de circulation et le marquage des places au sol.

Madame Gallois pense qu'il est un peu précipité de présenter cela sur le bulletin municipal du mois de mai pour une mise à l'essai au 1^{er} juin, et qu'il serait plus judicieux de présenter cette proposition aux administrés lors d'une réunion publique, elle demande également si la Mairie a pu rencontrer la gendarmerie comme suggéré lors de la précédente réunion. Et dernier point est-il judicieux de matérialiser de places de parking chemin du Clos s'il est prévu une voie pour les vélos. Cela peut engendrer des risques pour les enfants.

Madame le Maire, répond que compte tenu de l'incivilité ambiante, même si l'on matérialise une voie cyclable, les personnes se gareront quand même. Pour preuve, elle constate que la circulation autour de l'école est limitée à 20km/h, mais elle n'est même pas respectée par les parents qui déposent leurs enfants à l'école. La mairie n'a pas encore de rendez-vous avec la gendarmerie.

Monsieur Parker dit que si l'on met le centre bourg en sens unique cela devrait permettre de rajouter une voie pour les vélos. Il serait judicieux de prévoir une piste cyclable afin que les enfants puissent accéder à l'école en sécurité, en passant éventuellement par les rues parallèles afin d'éviter la Grand Rue.

Monsieur Ribault propose d'abandonner la date du 1^{er} juin et de continuer à travailler sur le dossier avant de le présenter en réunion publique.

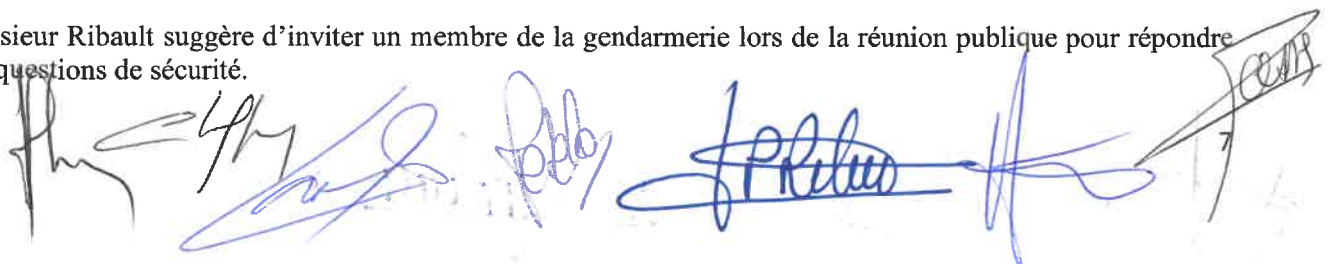
Madame Hölderle a peur que les personnes roulent trop vite en venant de la Côte des Rouillères en allant vers la place d'Auta et serait favorable au marquage, en décalé, des places de parking pour former une chicane.

Monsieur Ribault propose de consulter la gendarmerie et également la DDT (Direction Départementale des Territoires) et demande s'il y a d'autres volontaires pour travailler sur ce dossier. Madame Gallois propose sa participation.

Monsieur Lauth suggère que l'on présente à la population le projet global « sens de circulation » et « pistes cyclables »

Monsieur Parker suggère que proposer des places de parking supplémentaires serait plus porteur pour faire valider le sens unique de circulation auprès de la population.

Monsieur Ribault suggère d'inviter un membre de la gendarmerie lors de la réunion publique pour répondre aux questions de sécurité.



2. Suivi du dossier Arbre ...

Madame le Maire et Monsieur Allieux nous informe qu'ils ont rencontré le constructeur du lot de 3 maisons du Lotissement le Moulin II qui est conscient du problème et plein de bonne volonté, mais il y aurait un autre souci avec cette construction car elle paraît trop haute. Sur le permis de construire, il est indiqué que la maison doit être implantée au même niveau topographique et donc ne pas changer l'aspect du terrain, en l'occurrence en ayant monté un mur de soutènement de 2 mètres de haut, le niveau a forcément changé.

Monsieur Allieux a un rendez-vous téléphonique avec notre instructeur urbanisme afin d'avoir son avis en fonction des photos qu'il lui a envoyées.

S'il s'avère que cette maison est trop haute, nous verrons par la suite les actions qui seront à mener.

3. Répartition des frais au niveau des communes du RPI

La répartition des frais au niveau des communes du RPI passera en délibération lors du prochain conseil municipal.

Monsieur Allieux nous informe qu'un travail a été fait et que les frais engagés au niveau du RPI par notre commune sont plutôt raisonnables par rapport aux frais de la commune de Vallesvilles qui nous paraissent trop élevés. Il prend contact demain avec un élu de la commune de Vallesvilles, en charge de l'école, pour discuter du sujet, sachant que Madame le Maire de Saussens est aussi en demande d'explications., afin de remettre les choses à plat et être sûr que les frais sont bien répartis.

Il faut prévoir également de modifier la convention du RPI, car il n'y avait pas jusqu'à présent les frais de maintenance liés à la nouvelle école du Bourg.

Madame le Maire précise que jusqu'à présent il n'y avait que de la maintenance informatique, alors que maintenant viennent se rajouter la maintenance de l'ascenseur et de la chaudière.

Monsieur Lauth demande comment sont calculées ces charges. Monsieur Allieux lui répond qu'il s'agit des factures payées qui sont ensuite réparties au prorata du nombre d'enfants de chaque commune.

Madame Gallois demande si nous avons changé le mode de calcul. Monsieur Allieux lui répond que non.

Madame le Maire nous informe d'une demande de Madame le Maire de Saussens qui souhaite voir toutes les factures afférentes à ces dépenses.

4. Pool Routier : Compte rendu de l'entretien avec M Souyri

Monsieur Ribault nous confirme, que comme dit précédemment, Madame le Maire à a demandé un rendez-vous avec le vice-président de la voirie et le responsable du pool routier.

Comme priorité il y a le Chemin d'en Fabre, celui qui mène à l'AVAT, pour un montant de 72 000€. Le technicien de l'intercommunalité a été convoqué afin de revoir ce devis et il a été décidé de ne pas refaire la route dans sa totalité, car une partie du chemin ainsi que le parking sont encore en bon état et le devis s'élève maintenant à 35 000€.

Une autre priorité est le chemin du moulin qui part du croisement de l'école jusqu'à la Grand Rue, pour élargir la route côté ancien terrain de foot pour permettre aux voitures de se croiser correctement. Le devis s'élève à 20 000€.

Il a été livré 4 tonnes de P.A.T.A (Point A Temps Automatique) qui permet de rebouchés des trous sur les voiries. Les employés municipaux ont commencé.

Monsieur Ribault nous demande de lui signaler les trous qui pourrait être colmatés car le produit ne peut être utilisé que pendant une dizaine de jours.

Madame Gallois demande de combien sont les périodes de renouvellement de l'enveloppe, et la réponse est tous les 3 ans. Donc à partir du mois d'août 2022 démarrera le nouveau pool routier 2022 – 2025. Est-ce que les pistes cyclables peuvent être financées par cette enveloppe, et la réponse est non.

5. Devenir du logement de la poste : compte rendu de visite

Compte tenu de l'absence de Mesdames Laffon et Jalabert qui sont en charge de ce dossier. La discussion est reportée au prochain conseil municipal.

6. Compte rendu de l'entretien avec Mme Zerbib PLU

Monsieur Ribault nous informe que suite aux 2 réunions qui ont été faites sur le PADD, Monsieur Lauth nous a transmis un document où figure les propositions du cabinet **Ruffat Urbanisme Aménagement** (bureau d'étude en charges de la révision de notre PLU) et sur la page suivante les propositions résultant de nos réunions. Ce document a été transmis ce matin à Madame Zerbib qui va réécrire la PADD en fonction des orientations du conseil municipal et nous vous présenterons cette nouvelle mouture.

Monsieur Lauth nous dit que le commentaire que l'on peut faire à ce stade, c'est qu'il y a des phrases que l'on ne comprenait pas trop, comme par exemple celle sur le numérique, et elle nous a expliqué que ce sont des termes obligatoires demandés par l'Etat et qui pourrait amener à rejeter notre PADD si elles n'étaient pas écrites.

Madame Gallois nous informe qu'elle a eu Monsieur Boyer au téléphone au sujet des éoliennes et nous précise que les éoliennes domestiques ne sont pas interdites et qu'il faut bien faire la différence avec un parc éolien, qui lui doit respecter la zone de 5 km aux abords d'un aérodrome.

Monsieur Ribault confirme que les éoliennes domestiques ne sont pas interdites.

7. Compte rendu de la réunion du projet photovoltaïque du lac association foncière

Madame le Maire et Madame Jalabert ainsi que plusieurs maires, ont assisté à une réunion organisée par la Communauté de Communes, car lors de la réunion de leur commission environnement, ils ont appris que plusieurs autres communes étaient intéressées par ce type de projet. Y participait Madame Fourastier, cheffe de projet EDF Renouvelables et Monsieur Salviac, Président de l'Association foncière du Lac de Bourg Saint Bernard.

Il s'agit d'une phase d'étude, et c'est un projet qui va prendre beaucoup de temps.

8. Compte rendu des actions menées

- La fibre

Le référent « fibre » nommé lors du précédent mandat était Monsieur Parker. Madame le Maire lui a demandé s'il pouvait le rester et il a accepté.

Il a demandé un point, car il y a des administrés qui posent des questions à la Mairie.

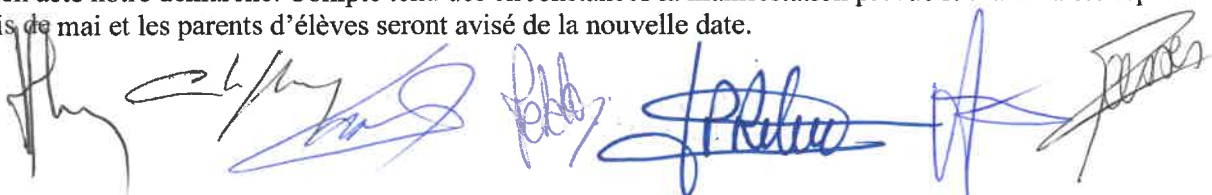
La commune est divisée en 2 zones car non rattachées sur le même réseau, : le Hameau de Roques et Bourg Saint Bernard. Le réseau est ouvert depuis mi-mars pour Roques. Quand le taux de 20 à 50% de lignes éligibles est atteint, la commercialisation est ouverte. Le centre du village aura accès à la fibre au mois de juin, sachant que toutes les maisons n'auront pas accès à la fibre tout de suite, puisqu'elle ne sera pas encore déployée à 100%. Cela va se faire petit à petit jusqu'à la fin de l'année.

Il existe un site web « Fibre 31 » qui sera mentionné sur le prochain bulletin municipal. Il suffit de taper notre adresse pour savoir si notre ligne est éligible ou pas. Une fois que l'administré est éligible, il doit prendre un abonnement auprès d'un opérateur. Il en existe une dizaine. Les frais d'installation sont payants la plupart du temps.

Questions diverses

- Fermeture de classe :

Monsieur Allieux nous informe qu'il a envoyé à la commission école, la lettre de l'inspecteur académique qui a bien acté notre démarche. Compte tenu des circonstances la manifestation prévue le 9 avril a été reportée au mois de mai et les parents d'élèves seront avisés de la nouvelle date.



- Création d'une forêt comestible :

Monsieur Allieux nous dit qu'il a été interpellé par 2 personnes, qui seraient sur un projet de forêt comestible et de jardins partagés. Il a rendez-vous avec eux mercredi afin qu'ils puissent développer leur projet et envisager les endroits où cela pourrait être implanté. Monsieur Allieux nous suggère une petite parcelle en dessous du terrain constructible en face de l'entrée de l'école. Il nous soumettra le projet lorsqu'il sera plus avancé.

- Commission communication :

Madame Gallois nous informe que la commission communication envisagerait de se faire aider pour travailler sur la rénovation du site, et elle a pris contact à l'Université Paul Sabatier avec la responsable du « Master Communication et Territoire ».

En Master 2, les élèves doivent présenter un projet tutoré encadré par un enseignant, et l'intérêt de cette solution est que ce n'est pas un stage rémunéré. Si nous étions d'accord, nous pourrions avoir un groupe qui commencerait en octobre par effectuer un audit jusqu'en janvier et ensuite de janvier à juin il pourrait nous aider à retravailler notre site et nous conseiller dans notre communication. Les seules dépenses que nous aurions seraient des défraiements.

Madame Gallois, toujours dans le cadre de la commission communication nous propose de nouer des relations avec les enfants du village à partir du primaire, pour que lorsqu'ils seront adolescents, ils aient pris l'habitude de travailler avec nous. Pour le prochain bulletin municipal les enfants de l'ALAE ont fait un article sur la nouvelle école et ils ont beaucoup aimé cet exercice. La responsable de l'ALAE, nous soumet, si cela nous intéresse, de proposer aux élèves de préparer un sujet pour chaque bulletin municipal.

- Activités plein air :

Madame le Maire, nous informe que le judo et la danse donnent des cours sur le terrain de foot. A noter que le judo vient également le samedi matin sous le préau de l'école. Cela leur permet de maintenir les cours mais en plein air.

- Employés municipaux :

Monsieur Ribault nous informe qu'il y a eu un remplacement parmi les employés municipaux. Il s'agit d'une personne qui a des compétences complémentaires avec l'employé municipal titulaire et ils font un duo très intéressant.

- Travaux d'isolation des combles :

Madame le Maire, nous informe que jusqu'au 30 juin il y a la possibilité de faire isoler ses combles sans conditions de ressources pour 0€ et y compris pour les collectivités. Elle a reçu ce matin une entreprise afin d'établir des devis pour l'isolation des appartements au-dessus de la Mairie, de l'appartement de l'ancienne poste et de la maison à Roques. Vela concerne uniquement les combles perdus.

- Financement de l'école :

Madame Durand souhaite avoir une précision concernant le financement de l'école suite aux différences qui ont été diffusées dans la presse. Madame le Maire précise que toutes subventions confondues (Département, L'état, la Régions, et la CAF, le pourcentage de prise en charge s'élève à 60%.

- Aménagement de la cour d'école :

Madame le Maire a transmis un devis à la commission école pour l'aménagement du rond central de la cour de récréation. Elle enverra les photos du projet pour que la commission puisse prendre sa décision.

La séance est levée à 23h25.

Mme Gallois demande à ce qu'il soit mentionné le 11e paragraphe p 7 car il n'est pas fiable. A la p 1 de A écopé

A PARTIR de Mme DURAND demande à ce que soit modifiée son intervention page 3 car le Pacte de Gouvernance n'est pas contraire à la réglementation